



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN

Le cinq juin deux mil vingt-six à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Pour :
Contre :
Abstention :
Quorum : 6

N° d'ordre : 2026-37

Présent : M. Matthieu CADOT, M. Denis GORRON, Mme Séverine SANCHEZ, M. Éric BOUCLY, Mme Sonia GUTEKUNST, M. Xavier MADEUX, M. Ronald VERNOUX, M. Freddy VINET, Mme Estelle GEOFFROY, Mme Charlène CROUAIL

Absents : Mme Céline ROUIL (pouvoir M. Matthieu CADOT),

Secrétaire de séance : M. Denis GORRON

Convocation envoyée le 30 mai 2026
Convocation affichée le 30 mai 2026

Séance ouverte à 18H30

Télétransmission en préfecture le : 08/06/2026 sous le
N° : 017-211703210-20260605-D2026_37_DE

Date de publication sur le site internet : 08/06/2026

Objet : Désignation du délégué et des suppléants aux élections sénatoriales

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121.11 et L2121-12,

Vu le code électoral et notamment les articles L280 à L293 et R130-1 à R148,

Vu le décret 2026-301 du 21 avril 2026 pour convoquer les conseils municipaux le 5 juin afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs organisée le dimanche 27 septembre 2026,

Vu l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 18 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs de la Charente-Maritime, soit 1 délégué et 3 suppléants pour la commune de Saint-Crépin comptant 11 membres dans le conseil municipal,

Vu le procès-verbal dressé le 05 juin 2026 et annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **PREND ACTE la désignation de** M. Freddy VINET né le 07/06/1971 à Saint-Jean d'Angély (17) comme délégué de la commune.

➤ **PREND ACTE la désignation de**
M. CADOT Matthieu né le 26/09/1972 à Châteauroux (36) comme suppléant de la commune.
M. VERNOUX Ronald né le 14/01/1967 à Tananarive (Madagascar) comme suppléant de la commune.

Mme CROUAIL Charlène née le 25/07/1993 à Rochefort (17) comme suppléante de la commune.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Crépin le 05/06/2026

Le secrétaire de séance,
M. Denis GORRON



Le maire,
Matthieu CADOT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.